

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 4 avril 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine**

NOR : AFSZ1330275A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine, au titre du *d* du 2° de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : Mme Danielle JONQUARD, suppléante, désignée par le Régime social des indépendants, en remplacement de M. Luc MATZ.

#### Article 2

Participent au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine, avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le comité d'agence :

M. Abdelkader OUKALI, titulaire, en remplacement de Mme Évelyne DIETZ.

Mme Frédérique VILLER, suppléante.

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 4 avril 2013.

MARISOL TOURAINE